

Le financement des énergies renouvelables reste un vœu pieux

PAR ISMAËL BINE

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 17 NOVEMBRE 2020



À Nantes, des manifestants protestent contre l'inaction climatique du gouvernement le 3 septembre 2020 © JÉRÉMIE LUSSEAU / HANS LUCAS / AFP

Les 11 et 12 novembre, 453 banques publiques de développement se sont réunies pour décider de leurs investissements environnementaux futurs. Mais les défenseurs de l'environnement pointent leur manque d'engagements concrets.

Les belles promesses ont encore été préférées aux actes concrets. C'est le constat que dressent des associations écologistes françaises au lendemain de la clôture du sommet Finance en commun. Pour la première fois, 453 banques publiques de développement (BPD) se sont réunies, les 11 et 12 novembre, en marge du Forum de Paris sur la paix, pour débattre du rôle qu'elles devaient jouer dans la construction d'un « *avenir juste, équitable et durable* » pour toutes et tous. Au terme de ces deux jours d'échanges, organisés en vidéoconférences, les acteurs ont signé une **déclaration commune** rappelant leurs **engagements**.

Mais ce texte de huit pages ne satisfait pas les défenseurs de l'environnement. « *On avait demandé des actions concrètes et mesurables par les banques de développement, notamment mettre un terme au financement des énergies fossiles, afin qu'elles deviennent 100 % compatibles avec l'Accord de Paris*, abonde Lucile Dufour, responsable des politiques

internationales au **Réseau Action Climat**. *Et on se retrouve avec des déclarations de bonnes intentions et un statu quo* », se désole-t-elle auprès de Mediapart.



À Nantes, des manifestants protestent contre l'inaction climatique du gouvernement le 3 septembre 2020 © JÉRÉMIE LUSSEAU / HANS LUCAS / AFP

Ces banques publiques de développement représentent chaque année **10 % des investissements** dans le monde, soit 2 300 milliards de dollars (1 930 milliards d'euros). Elles pourraient, dès lors, avoir un réel impact sur le climat, si elles décidaient de réorienter leurs financements. « *Les institutions financières publiques étaient attendues au tournant pour réorienter les flux financiers vers la transition écologique, s'indigne Cécile Marchand, chargée de campagne climat aux Amis de la Terre France. Or, aucun engagement concret n'a été pris pour mettre fin aux subventions des énergies fossiles.* »

Le financement des énergies fossiles était l'un des enjeux cruciaux de ce sommet. « *Un nombre croissant de banques publiques de développement, dont la Banque européenne d'investissement, prennent des mesures pour arrêter de financer les énergies fossiles*, abondaient plus de 300 organisations représentant la société civile **dans une lettre ouverte** rédigée en amont du sommet et listant leurs attentes. *Un plus grand nombre d'institutions doivent prendre des engagements similaires en mettant fin au financement du charbon, du pétrole et du gaz.* »

Pourtant, les États du monde entier, notamment les membres du G20, continuent de subventionner les combustibles fossiles. Selon une **étude menée** par deux organisations américaines de défense de l'environnement, depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, les institutions du **G20** ont investi trois fois plus de fonds pour les énergies fossiles que pour les renouvelables. Atteignant un montant total de 77 milliards de dollars (65 milliards d'euros) par an.

Durant le **discours d'ouverture** du sommet, le président Emmanuel Macron a abondé : « *Cette initiative [l'organisation du Sommet – ndlr] est forte et utile, car nous avons tous compris qu'il nous faut changer en profondeur et reconstruire.* » Mais les défenseurs de l'environnement pointent un paradoxe. La France se positionne comme défenseur de l'environnement et, en même temps, « *elle considère que financer la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures à l'étranger jusqu'en 2035 serait faire preuve de leadership international,* pointe Cécile Marchand, des Amis de la Terre. *Il n'y a pas de mot pour qualifier cette démission écologique.* »

Quelques mois après son élection, le président de la République française avait déjà organisé le **One Planet Summit**, une conférence internationale sur

les changements climatiques. « *Emmanuel Macron est très friand de ces rendez-vous internationaux sur le climat, mais il laisse faire les députés de sa majorité qui s'apprêtent à voter le maintien de subventions publiques pour des projets fossiles à l'étranger au-delà de 2035,* renchérit Armelle Le Comte, responsable du plaidoyer climat à Oxfam France. *Une incohérence totale !* »

« *Faire une déclaration d'intention, c'est bien, passer à l'acte, c'est mieux !* » a déclaré Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, en conclusion du sommet. Il a donné **cinq objectifs** aux banques publiques de développement sur lesquels elles devront prendre des engagements précis. Il leur a donné un premier rendez-vous dès le Climate Ambition Summit du 12 décembre. Une date qui marquera le cinquième anniversaire de l'Accord de Paris.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.